

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 8 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 3 avril 2025

**Nombre de conseillers** : 11

**En exercice** : 10

**Présents** : 9

**Votants** : 9

**Présents** : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

**Absent** : TRINEL Alexandre

**Secrétaire de séance** : Jocelyne FOUCHER

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation** du procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 mars 2025

- **Délibérations** :

Délibération 2025\_16 : Vote des taxes directes locales 2025

Délibération 2025\_17 : Vote du Budget Primitif Commune 2025

Délibération 2025\_18 : Vote du Budget Primitif Eau 2025

Délibération 2025\_19 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2025

Délibération 2025\_20 : Annule et remplace la délibération 2023/44 : devis columbarium

Délibération 2025\_21 : Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

- **Informations Générales** :

Bilan consultation bibliothèque – Elagage arbres – ...

- **Questions Diverses** :

**La séance est ouverte à 18h35**

Le quorum est atteint (9 présents) – Un absent  
Jocelyne Foucher est élue secrétaire de séance

**Approbation procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du mardi 11 mars 2025, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

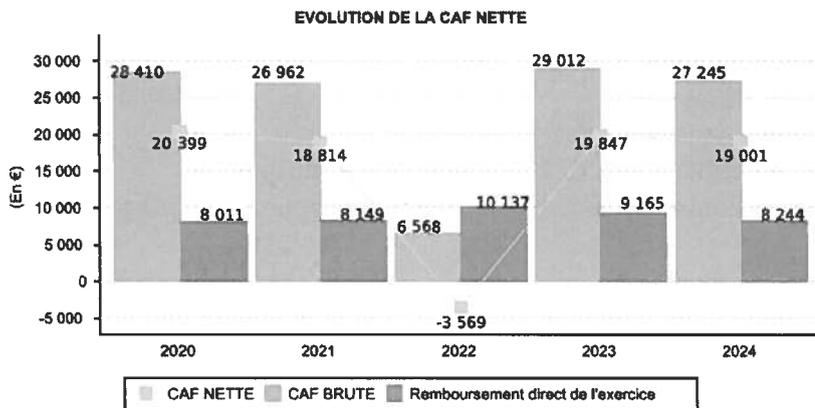
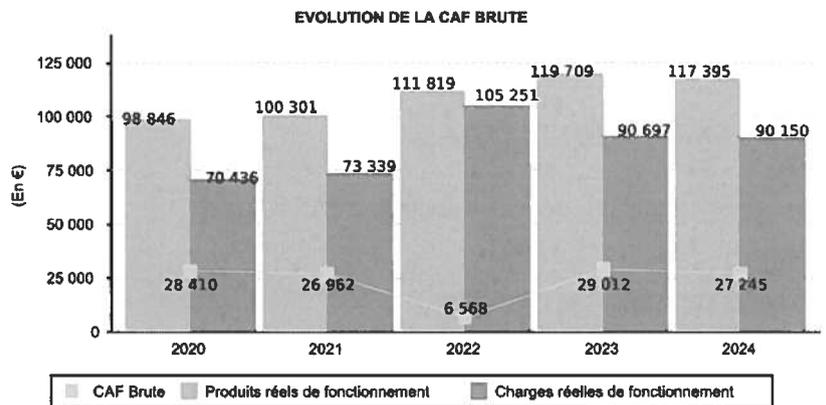
Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

**Valorisation financière :**

Avant de délibérer sur les différents points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente la valorisation financière de la commune.

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute est l'autofinancement de la commune c'est-à-dire la marge de manœuvre que possède la commune. Elle permet de rembourser les emprunts.

La CAF brute est la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.

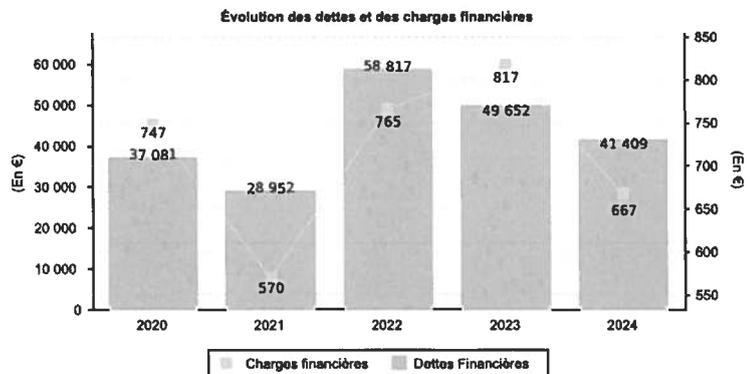


La Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette est l'excédent restant après le remboursement des emprunts. La CAF nette permet, à la commune, de dégager des ressources propres pour financer la section d'investissement.

L'endettement correspond aux remboursements des emprunts des trois budgets de la commune (deux emprunts sur le budget commune).

Le désendettement de la commune est estimé à 1,52 ans.

Une commune est considérée comme endettée si elle met plus de 15ans à rembourser ses emprunts.



## **Délibérations :**

### **1. Délibération 2025\_16 : Vote des taxes directes locales 2025**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales du fait de la stabilité de la section de fonctionnement et du maintien des dotations.

Les taux votés pour 2025 se décomposent donc comme suit :

* Taxe Foncière Bâti :	33,51 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	91,24 %
* Taxe d'Habitation RS :	8,96%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

### **2. Délibération 2025\_17 : Vote du Budget Primitif Commune 2025**

Le budget primitif autorise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2025.

#### **Détail de la section de fonctionnement**

Les dépenses se décomposent en cinq chapitres :

- Le chapitre 11 : Charges à caractères générales (52 050 €) englobe les dépenses d'électricité, de carburants, de frais de télécom, d'entretien des chemins et des espaces verts, de fournitures diverses, de réparations des bâtiments communaux, de maintenance (cloches des églises, sécurité électrique des bâtiments, logiciel métiers...), d'assurance, des pots offerts par la commune, de cotisations (AMF, CAUE) ...
- Le chapitre 12 : Charges de personnel (25 900 €) concerne les dépenses relatives aux personnels (titulaires et extérieurs) et les frais assimilés.
- Le chapitre 14 : Atténuations de produits (9 321 €) est composé du FNGIR (dépend de la réforme de la taxe professionnelle de 2010), du FPIC (prélèvement des ressources pour reverser à des communes moins favorisées) et du montant de l'attribution de compensation à la CCQB.
- Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (31 750 €) englobe les indemnités des élus et charges associées, la participation aux frais des écoles de la commune de Le Vigan en Quercy, les cotisations au SYMICTOM et au SIFA et les subventions versées à diverses associations.
- Le chapitre 66 : Charges financières (6 000 €) concerne les intérêts des emprunts à rembourser.

Les recettes proviennent essentiellement des dotations reçues, des impôts directs locaux, de la location de la salle des fêtes et des loyers.

#### **Détail de la section d'investissement**

La section d'investissement se décompose en deux points : les dépenses et recettes hors opération et les dépenses et recettes des opérations.

- Hors opération :

Les dépenses concernent la mise aux normes de l'éclairage public, la réfection de la toiture de la mairie et de l'église, l'achat d'une étagère, de tables et de chaises pour la salle des fêtes, l'achat d'une tondeuse, l'achat de columbariums, l'achat de matériel informatique et le remboursement des emprunts,

Les recettes proviennent essentiellement de la taxe d'aménagement, du FCTVA et d'emprunts.

- Les opérations prévues sont :

L'opération effacement des réseaux à Souillaguet, il reste les subventions à percevoir pour un montant de 16 419€.

L'opération mobilier des églises, pour la priorité 1 – phase 1 – étude, il reste les subventions à percevoir pour un montant de 11 272€. Pour la priorité 1 – phase 2 – restauration, les dépenses s'élèvent à 25 310€ et les recettes sont de 16 451,50€.

L'opération aménagement de la salle polyvalente, les dépenses s'élèvent à 85 171€ et les recettes sont de 46 837€.

L'opération aménagement du centre bourg, les dépenses s'élèvent à 347 029€ et les recettes à 277 197€.

Vote du Budget Primitif Commune :

**Investissement**

Dépenses : **603 925,92 (dont 87 171 de RAR)**  
Recettes : **603 925,92 (dont 74 528 de RAR)**

**Fonctionnement**

Dépenses : **216 724,86**  
Recettes : **216 724,86**

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

**3. Délibération 2025\_18 : Vote du Budget Primitif Eau 2025**

Le budget primitif autorise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2025.

**Détail de la section de fonctionnement**

Les dépenses concernent essentiellement l'achat d'eau à la SAUR, la maintenance et le remplacement de compteurs, les analyses de l'eau potable, le reversement de la redevance pollution à l'agence Adour-Garonne.

Les recettes proviennent de la facturation d'eau.

**Détail de la section d'investissement**

Les dépenses concernent la mise en place de nouveau compteur d'eau et les travaux sur les canalisations. Les recettes proviennent de la facturation des branchements des nouveaux compteurs d'eau.

Vote Budget Primitif Eau :

**Investissement**

Dépenses : **31 641,61**  
Recettes : **31 641,61**

**Fonctionnement**

Dépenses : **46 622,88**  
Recettes : **46 622,88**

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

**4. Délibération 2025\_19 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2025**

Le budget primitif autorise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2025.

**Détail de la section de fonctionnement**

Les dépenses concernent l'achat d'eau et la maintenance de la station.

Les recettes proviennent de la redevance assainissement.

**Détail de la section d'investissement**

Provision pour les travaux de réparation de la station.

Vote du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2025

**Investissement**

Dépenses : 22 610,12

Recettes : 22 610,12

**Fonctionnement**

Dépenses : 18 183,26

Recettes : 18 183,26

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

**5. Délibération 2025\_20 : Annule et remplace la délibération n°2023/44**

**Achat de deux columbariums**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 des devis, pour l'achat de columbariums de quatre cases, ont été signés. Il précise que les travaux n'ont pas été réalisés et que le modèle choisit n'existe plus.

Monsieur GAYDOU de l'entreprise GAYDOU pompes funèbres et marbrerie de la Bouriane s'est rendu dans les deux cimetières de la commune afin de proposer une solution la plus adaptée possible à l'installation des columbariums. Il propose d'installer un columbarium de sept cases dans le cimetière de St Cirq Bel Arbre et un columbarium de 5 cases dans le cimetière de Souillaguet.

Les devis présentés portent sur l'achat des columbariums et les travaux de maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les devis de l'entreprise GAYDOU pour l'installation d'un columbarium de sept cases dans le cimetière de St Cirq Bel Arbre, et l'installation d'un columbarium de cinq cases dans le cimetière de Souillaguet, et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

**6. Délibération 2025\_21 : Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

La redevance sur la pollution de l'eau d'origine domestique est supprimée et elle est remplacée par une redevance sur la consommation d'eau potable et une redevance sur la performance des réseaux.

Le tarif de la redevance consommation d'eau potable est fixé par l'agence de l'eau Adour-Garonne à 0,32 € / m<sup>3</sup>.

Le tarif de base de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est fixé par l'agence de l'eau à 0,35 €/m<sup>3</sup>. Le tarif appliqué par la commune est le tarif de base multiplié par un coefficient de modulation, donc  $0,35 \times 0,2 = 0,07$  €/m<sup>3</sup>.

A partir de 2026, le coefficient de modulation va varier chaque année en fonction du rendement de la commune (fuite, connaissance des réseaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à **0,07 €/m<sup>3</sup>HT** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Votants : 9      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 9

### **Informations générales :**

#### 1. Bilan consultation bibliothèque intercommunale

Une enquête a été réalisée auprès des habitants afin de savoir :

- Si les administrés sont intéressés par l'installation d'une bibliothèque et s'ils l'utiliseraient.
- Si des administrés souhaitent être bénévoles.

Sur les 100 flyers distribués dans la commune, seulement 9 retours :

- 6 personnes ont répondu favorablement à l'utilisation de la bibliothèque
- 3 personnes ont répondu défavorablement
- 1 personne est intéressée pour être bénévole

Le projet est abandonné.

#### 2. Elagage arbres

Un élagage des arbres au niveau du terrain de pétanque doit être envisagé.

Un devis a été réalisé pour l'élagage de 20 arbres environ pour un montant d'environ 3 000€.

Les conseillers vont aller voir sur place si l'élagage est utile sur tous les arbres. La décision reportée au conseil municipal du mois de juin.

#### 3. Aménagement centre bourg

Pour l'aménagement du centre bourg, la préfecture demande de séparer le projet en 2 tranches afin de voir si l'attribution de subventions est possible. La demande a été faite auprès du bureau d'architecture afin de voir si projet peut être découpé en 2 tranches.

#### 4. Travaux salle polyvalente

Les travaux de la salle polyvalent avance :

La création du local est presque finie : L'ouverture de la porte est réalisée, il reste à faire la peinture et le revêtement du sol et à installer la porte.

La création des WC extérieurs va débiter à partir de la mi-juin.

#### 5. RD 704

Suite à la visite du SDAIL, des propositions vont être faites afin d'étudier les différentes possibilités de sécurisation de la traversée du village. Avant de pouvoir faire des propositions, il faut faire un comptage du nombre de voitures qui passent.

Le radar pédagogique situé à la salle des fêtes permet de compter les voitures. D'après les données extraites du radar il y a environ 60% de véhicules entrants qui roulent à plus de 50km/h et environ 75% de véhicules sortants qui roulent à plus de 50km/h.

6. Achat terrains et grange M. HAHUSSEAU

Un rendez-vous avec Monsieur Frédéric HAHUSSEAU a eu lieu fin février au sujet de l'achat des terrains autour du cimetière et de l'achat de la grange.

7. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La communauté de communes a mis un place un service afin d'accompagner les administrés de la CCQB dans leur projet de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Cette opération permet d'aider les administrés dans leur démarche de demande d'aides financières et de donner des conseils sur des projets définis par les administrés. Le service n'est pas là pour faire les projets à la place des administrés.

Les aides financières sont soumises à conditions de ressources.

**Questions diverses :**

1. L'association Arcuby et l'association Loisirs et Festivités

Deux soirées concerts vont avoir lieu à la salle polyvalente :

- La première soirée aura lieu le samedi 28 juin avec un concert de l'école de musique de Gourdon suivi d'un buffet à 15€.
- La deuxième soirée aura lieu le vendredi 11 juillet avec un diner concert à 29€ avec le groupe Blooze White

Les bénéfices seront entièrement reversés à la fondation du patrimoine pour la restauration du mobilier des églises.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**MARDI 24 JUIN 2025**

**A 18h30**

LE MAIRE  
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Jocelyne FOUCHER

